

Vice-Eersteminister en
Minister van Werk, Economie en
Consumenten, belast met
Buitenlandse Handel



Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et
des Consommateurs, chargé du
Commerce Extérieur

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE KRIS PEETERS,
Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté,
de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées**

Mercredi 16 janvier 2019

**Kris Peeters : « Préparer concrètement les entreprises et
les autorités publiques à un Brexit sans accord »**

D'après le Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, Kris Peeters, le rejet par le parlement britannique de l'accord sur le Brexit devrait accroître le sentiment d'urgence par rapport à la situation. Il faut à présent que les entreprises et les autorités publiques se préparent concrètement à un Brexit dur.

Kris Peeters : « La balle est à présent dans le camp britannique. Cela ne signifie pas nécessairement que nous allons vers un Brexit sans accord, mais il est vrai ce scénario devient de plus en plus réaliste. Dès lors, nous devons faire en sorte que nous soyons bien préparés à cette éventualité. Ces derniers mois, nous avons pris toute une série d'initiatives visant à préparer les entreprises à un tel scénario no-deal, mais le travail n'est pas fini. Un Brexit dur entraînerait de nombreux coûts supplémentaires pour nos services de douane et d'inspection et, à cet égard, nous devons demander le soutien de l'Union européenne. Nous devons également examiner la possibilité de soutenir financièrement les entreprises touchées par le Brexit. Ce soutien pourrait par exemple se faire via le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Enfin, il est également essentiel de garantir, à court terme, une certaine sécurité pour les Belges qui travaillent au Royaume-Uni et les Britanniques qui travaillent dans notre pays. D'ici mardi, la première ministre May précisera dans quelle direction elle souhaite aller et nous nous réunirons avec le Groupe de Haut Niveau sur le Brexit pour nous pencher sur la nouvelle situation. »

Mardi prochain, le ministre Peeters reconvoquera le Groupe de Haut Niveau sur le Brexit pour examiner, conjointement avec l'industrie et les entreprises, comment gérer la nouvelle situation. Il est important qu'en ces temps incertains, le Gouvernement fédéral et les Régions soutiennent au maximum l'industrie et les entreprises.

Le ministre Peeters met en avant les initiatives suivantes :

- Au niveau européen, nous continuerons à plaider pour que, **dans le Budget pluriannuel de l'Union européenne (CFP), une attention budgétaire particulière soit portée aux régions les plus touchées**. La Belgique, et la Flandre en particulier, sont certainement concernées. A présent que les coûts pour notre douane augmenteront et que nous sommes obligés de recruter de nouveaux douaniers, nous estimons que l'Union européenne devrait au minimum maintenir la retenue des frais de douane par la Belgique à 20% au lieu de la faire baisser à 10% comme la Commission suggère. Il s'agit d'un montant de pas moins de 1,2 milliard d'euros.
- De plus, avec la Commission, nous devons continuer à **étudier les moyens de soutenir financièrement les entreprises touchées par un Brexit dur**, en introduisant par exemple des règles plus flexibles pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation ou des programmes spécifiques pour PME, comme COSME. Une autre option serait d'envisager la création d'un nouveau fonds pour le Brexit pour les régions les plus touchées.
- Tous comme nos pays voisins, nous devons également **nous préparer à un scénario no-deal sur le plan législatif**. La loi sur le Brexit est dès lors une initiative importante. Cette loi devrait nous permettre d'assurer que, sur le plan de l'emploi, les mesures nécessaires soient prises au niveau fédéral pour faire en sorte que la transition se déroule comme il convient. De nouveaux recrutements seront nécessaires au SPF Economie, notamment au niveau des services de contrôle et d'inspection, afin de réduire au maximum l'impact sur nos relations économiques avec le Royaume-Uni.
- **Un régime transitoire pour les Britanniques qui travaillent en Belgique** : dans le cadre d'un no-deal, il vaudrait mieux prévoir un régime transitoire pour les Britanniques qui travaillent actuellement déjà en Belgique, tant au niveau de leur séjour qu'au niveau de l'emploi en découlant. Sinon, ils seraient considérés comme ressortissants de pays tiers au moment où un Brexit no-deal deviendrait réalité et relèveraient donc de la législation régionale en matière de migration économique. Il devra également en être discuté avec les Régions, car un régime transitoire en matière de séjour et d'emploi aura également un impact sur les compétences régionales. Ce régime transitoire sera limité dans le temps à fin 2020, mais pourra déjà antérieurement être limité au cas où une clarification serait apportée plus tôt sur la réciprocité avec le Royaume-Uni, après quoi ces mesures transitoires pourraient être remplacées par un régime définitif.

Initiatives antérieures

L'année et demie écoulée, le Groupe de Haut Niveau sur le Brexit que le ministre Peeters a mis sur pied avec le Comte Buysse en juin 2016, a évoqué à maintes reprises la possibilité d'un tel no-deal et l'importance d'une bonne préparation à tous les scénarios. Le Groupe de Haut Niveau sur le Brexit a ainsi calculé qu'un scénario no-deal – dans quel cas nous nous retrouverions dans une situation OMC – coûterait annuellement à la Belgique 2,2 milliards d'euros en tarifs supplémentaires et plus de 40.000 emplois. Pour accroître, chez les entreprises, le sentiment d'urgence par rapport à la situation, en septembre dernier, nous avons lancé le 'Brexit impact scan', un outil en ligne fournissant aux entreprises une analyse sur mesure de l'impact d'un scénario no-deal sur leur entreprise. Ce scan a entretemps déjà

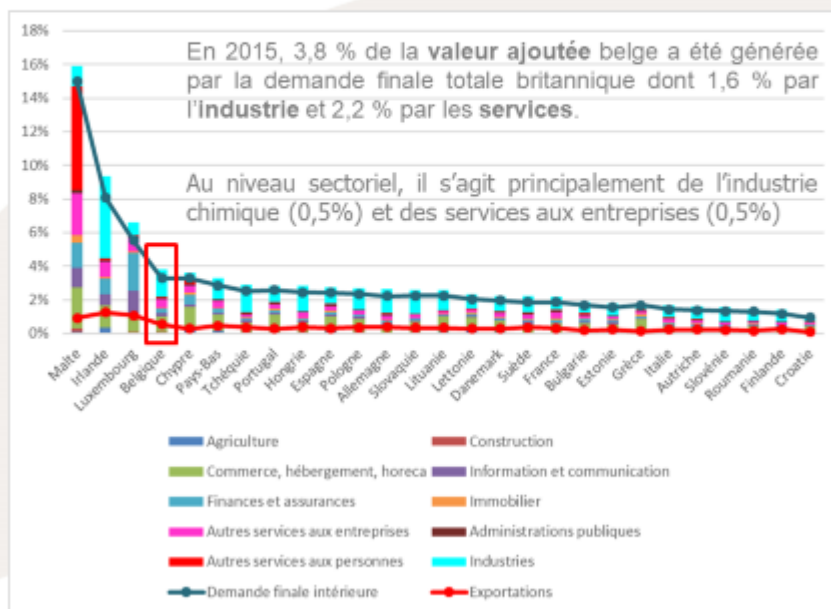
été utilisé à 8.723 reprises, ce qui démontre que les entreprises, et certainement aussi les PME, commencent à se préparer, ce qui est une bonne chose.

Un site portail Brexit a également été lancé. Celui-ci contient des informations pertinentes et prévoit des liens vers toutes les autorités fédérales et régionales pertinentes. Le site a déjà été visité à plus de 25.000 reprises. Avec les Chambres de Commerce et les fédérations professionnelles, le SPF Economie a également organisé des road shows pour entreprises. Les questions des entreprises portaient principalement sur la normalisation (le Royaume-Uni va-t-il utiliser des normes différentes ?), les procédures de douane (en particulier les risques d'embouteillages à la douane), leurs brevets, leurs contrats en cours, etc... La dévaluation de la livre était également un thème récurrent.

Aujourd'hui, en collaboration avec la Banque Nationale et le Bureau du Plan, le SPF Economie a publié un nouveau rapport de suivi sur l'impact économique. Celui-ci souligne que la part du Royaume-Uni dans le total de nos exportations de marchandises s'élève à 7,6 % et que sa part dans le total de nos exportations de services s'élève à 8,7%. Si l'on se base sur la valeur ajoutée de la demande britannique, l'importance du Royaume-Uni est même plus grande pour la Belgique que pour nos pays voisins. Les négociations sur le Brexit n'ont d'ailleurs pas encore eu d'impact notable sur nos échanges bilatéraux. En 2017, nous avons encore un excédent commercial important vis-à-vis du Royaume-Uni : 6,7 milliards d'euros. La dépréciation de la livre de 16 pour cent depuis le référendum fait toutefois que notre part de marché est sous pression. L'impact économique risque d'être beaucoup plus important une fois que le Brexit deviendra une réalité sur le terrain, et certainement dans le cas d'un scénario no-deal.



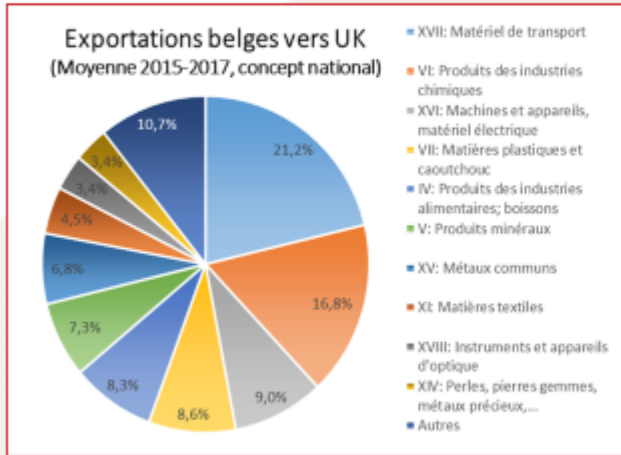
Echanges en valeur ajoutée



<http://economie.fgov.be>

.be

Produits échangés avec le Royaume-Uni



Produits principalement exportés par les entreprises belges vers le Royaume-Uni:

- 1. Matériel de transport**
 (4,1 milliards d'euros = 21,2% X belges vers UK)
- 2. Produits des industries chimiques**
 (3,2 milliards d'euros = 16,8%)
- 3. Machines et appareils**
 (1,7 milliards d'euros = 9%)

Inflation au Royaume-Uni



	Flandre	Wallonie	Bruxelles-Capitale
1	Secteur alimentaire	Secteur alimentaire	Secteur administrative et logistique
2	Secteur textile	Secteur administrative et logistique	Secteur des conseils juridiques, comptables et artistiques
3	Secteur administrative et logistique	Secteur du détail	Secteur du détail
4	Secteur des conseils juridiques, comptables et artistiques	Secteur des conseils juridiques, comptables et artistiques	Secteur du grand commerce
Pertes d'emploi pour l'entierté de l'économie	27 991	10 058	3 981
